

Institut Marie Thérèse Solacroup Avenue du Château Hébert 35800 DINARD

Tél : 02 99 46 66 03 Mail : catherine.leguay@institutsolacroup.com

N° SIRET : 414 339 689 00013

Déclaration d'activité formation professionnelle :53351028535

Qu'est-ce que le 13 % ?

Appelé « hors quota » jusqu'en 2019, cette contribution est en 2020, directement versée aux établissements pour le développement des formations professionnalisantes.

Loi 2018-771 du 5 septembre 2018

Etes-vous concerné ?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

Comment vous en acquitter ?

En adressant votre règlement par chèque avant le 1^{er} juin 2020 directement à l'Institut SOLACROUP dont les formations sont déclarées dans la liste ci-dessous :

www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne → Documents et publications → Taxe d'apprentissage 2020

Un reçu libératoire est ensuite adressé à l'entreprise par le gestionnaire de l'établissement

Comment la calculer ?

13 % x 0.68 % x la masse salariale 2019

Les 87 % restants de la taxe sont versés aux OPCO et affectés à la formation des apprentis.

A quoi sert votre versement ?

Vous devenez un partenaire actif de la formation de vos futurs salariés
En préparant leur insertion professionnelle et en apportant votre soutien aux actions de notre association/école numérique solidaire.

Aide à l'acquisition
d'équipements numériques

Participation aux projets
des jeunes, innovations,
concours régionaux et
nationaux

Participation financière aux
déplacements des élèves :
périodes de formation ou
stages en entreprise, salons
professionnels, visite
d'entreprises...



Si vous ne pouvez pas verser, ou si vous souhaitez soutenir plus encore notre école numérique solidaire qui accueille en priorité **des jeunes autistes Asperger et jeunes en situation d'handicap invisible**, faites un **don en nature ou financier**. Cette contribution financière est déductible de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% (dans la limite de 5% du CA de votre entreprise).